



L'info

RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

TRIMESTRIEL - N°78

SOMMAIRE

01 ÉDITO

02/03 VIE SOCIALE

- Meilleurs vœux
- Faire le malin ou vivre bien
- En région, de nouveaux représentants pour les retraités

04/05 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Pouvoir d'achat des pensions : un combat urgent à mener
- Bonus réparation : vive la sobriété

06/07 VIE PRATIQUE

- Véhicules électriques : il vaut mieux être au courant
- L'AFOC, un outil de défense du consommateur à votre service

08 INFORMATION PRATIQUE

08 MILITANTS DISPARUS

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

► PIERRE FILLAUD

► ANDRÉ DESLOGES

► JEAN-PIERRE BORIE

► JACQUES PITIOT

► JEAN-CLAUDE BRETON

► JEAN-LUC BURGAIN

► ISABELLE RAMICOURT

► CHRISTIANE CHAPARD

Une année de revendications et de mobilisations!

2023 aura encore été une année difficile pour l'ensemble des retraités, que ce soit en matière de pouvoir d'achat ou de remise en cause des acquis (chèques vacances, avantages bancaires). Même si 2024 s'annonce compliquée, elle devra être celle de la reconquête de nos droits, de l'amélioration de nos conditions de vie. Le prochain congrès de notre Fédération, qui se tiendra en février, s'attachera à mettre en œuvre les revendications visant à cet objectif, à promouvoir l'importance du syndicalisme Force Ouvrière.

Si nous actons la revalorisation de nos pensions de 5,3 %, au 1^{er} janvier 2024, nous rappelons qu'elle est loin de compenser la perte endurée depuis l'année dernière et, au-delà, celle des années précédentes. En 2023, nous n'avions eu que 0,8 % d'augmentation au 1^{er} janvier. L'inflation moyenne mensuelle avoisinait les 5 % (4,8 % sur l'année, selon l'Insee). De ce fait, notre pouvoir d'achat a été amputé, chaque mois, de 4 % (hors impact hausse des tarifs d'énergie). Pour un retraité percevant une pension de 1 700 € bruts, cela s'est traduit par une perte de 68 € par mois, soit au global, sur 2023, une spoliation de 816 € (1/2 mois de pension).

Au vu de la dégradation, depuis dix ans, de notre pouvoir d'achat, notre revendication d'une augmentation de 10 % des retraites est plus que justifiée.

Sur le plan des acquis, FO poursuit son combat, notamment sur les chèques vacances ! Depuis des mois, nos actions (tracts, audience auprès du siège, remise de 1 400 pétitions, près d'un millier de lettres des retraités envoyées au Président) pour rendre aux retraités la reconnaissance que leur doit La Poste n'auront pas été vaines.

Sur les avantages bancaires, nous avons été entendus! La Poste et sa filiale ont, enfin, compris que les 171 000 retraités d'aujourd'hui et les futurs retraités de demain constituaient un atout indispensable pour son devenir. Suite à notre audience du 30 octobre où nous avons exigé une compensation et après plusieurs mois d'interventions, La Banque Postale a annoncé, lors du dernier CA, ses propositions en termes d'avantage bancaire (geste commercial) qu'elle se déclare prête à accorder aux 171 000 postiers retraités, à savoir :

- Octroi d'une réduction de 15 % sur tous les services ou une remise de 80 € par an.

Cette dernière proposition (80 €) nous paraît la plus appropriée à notre revendication. Dans ce combat, comme dans d'autres, les retraités et, plus particulièrement, nos adhérents, se sont mobilisés. Ce succès est avant tout le leur et celui des militants FO.

À un moment où d'aucuns s'interrogent sur l'utilité du syndicat, ce succès, même s'il peut sembler infime, leur rappelle qu'il est, pour les travailleurs, un outil incontournable pour la réussite de ses luttes. L'aboutissement d'une revendication dépend des actions que nous organisons et de l'implication de tous. Il n'y a que les combats que nous ne menons pas qui sont, par avance, perdus. Plus que jamais, Force Ouvrière Communication entend pratiquer son syndicalisme de revendications et agir pour défendre et améliorer les droits de tous les retraités.

Gérard Albessart

MEILLEURS VOËUX

Isabelle, Pierrot, Raymond, Gérard et toute l'équipe de rédaction te souhaitent pour 2024 une année florissante de satisfaction, de santé et de joie. Une belle année empreinte de convivialité et d'amitié, où la fraternité rassemblera chacun d'entre-nous.



FAIRE LE MALIN OU VIVRE BIEN !



Un Airbus 380 traverse l'Atlantique. Il vole constamment à 800 km/h et à 30 000 pieds, quand, soudain apparaît un Rafale. Le jeune pilote de l'avion de chasse ralentit, vole à côté de l'Airbus et salue le commandant chevronné de l'avion de ligne par radio :
« Airbus, vol ennuyeux, n'est-ce pas ? »

Regarde ceci ! Il met son jet sur le dos, accélère, franchit le mur du son, s'élève rapidement à une hauteur vertigineuse puis descend presque jusqu'au niveau de la mer dans un plongeon à couper le souffle. Il revient à côté de l'Airbus et demande : « Eh bien, comment c'était ? »

Le pilote d'Airbus répond : « Très impressionnant, mais maintenant à toi de regarder ! »

Le pilote du jet regarde l'Airbus, mais rien ne se passe. Il continue à voler obstinément droit, à la même vitesse. Au bout de 15 minutes, le pilote de l'Airbus demande par radio :

« Eh bien, comment c'était ? »

Confus, le pilote de jet demande : « Qu'avez-vous fait ? »

Le pilote de l'Airbus rit et dit : « Je me suis levé, j'ai étiré mes jambes, j'ai marché jusqu'à l'arrière de l'avion pour utiliser les toilettes, puis j'ai pris une tasse de café et une pâtisserie au chocolat et j'ai un peu flirté avec une jolie hôtesse. »

Moralité : Quand on est jeune, la vitesse et l'adrénaline semblent être excellentes, voire nécessaires. Mais, l'expérience de la vie, nous apprend que le bonheur de vivre n'est pas dans les gesticulations gratuites mais dans la sérénité.

EN RÉGION

DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS POUR LES RETRAITÉS

RÉGION ATLANTIQUE



Afin de procéder au renouvellement de ses représentants, la commission régionale des retraités s'est réunie, le 5 octobre dernier, à Bordeaux. Sous la présidence de Murielle LISSARDY, secrétaire régionale, Manuel BARANDAS, responsable sortant, a présenté le rapport d'activité de ces quatre dernières années. Il rappela les contraintes générées par la crise sanitaire remettant en cause notre vie affective et nos réunions au sein de la région. Il souligna les actions menées pour la défense des retraites et du pouvoir d'achat des retraités. L'activité de Manu a été félicitée par tous. Manuel BARANDAS et Jean-Claude BAILLARGEAU ne désirant pas se représenter, ont été élus :

- responsable régional des retraités : Michel GANS (Gironde),
- responsable adjointe : Véronique CLOFF (Dordogne),
- représentant spécifique : Michel DUPUY (Béarn).

La commission s'est clôturée par le verre de l'amitié et repas fraternel et convivial.

La commission régionale des retraités s'est réunie le 3 novembre dernier à Châteauroux. Sous la présidence de la secrétaire régionale, Marie-Noëlle BLÉRON, ils ont procédé à l'élection des nouveaux représentants régionaux. Alain DEBORD ne souhaitant pas se représenter, Jean-Yves JOUSSE a été élu responsable régional des retraités, Michel MANIGAUT, responsable adjoint et Michelle KAPALA représentante spécifique. Au cours de cette réunion, la commission a tenu à remercier et à féliciter Alain DEBORD, Nounours pour les intimes, pour son militantisme, sa gentillesse et son action au sein de la région. Cette journée fraternelle s'est terminée comme il se doit par un apéritif et un repas convivial.

RÉGION CENTRE



Alain (à gauche) entouré de Michel, Jean-Yves et Michelle

Le secteur remercie l'ensemble des camarades, notamment Alain, Jean-Claude et Manuel, pour leur militantisme et leur dévouement au syndicat FO Com. Il félicite les nouveaux élus et leur présente ses vœux de réussite.

POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS UN COMBAT URGENT À MENER

LES MÉCANISMES DE DÉGRADATION À L'ŒUVRE

La réforme des retraites, qui allonge la durée de cotisation et repousse l'âge de départ à 64 ans est, à juste titre, totalement rejetée par l'ensemble des forces sociales. Ses conséquences néfastes sont multiples. Elle accroît, notamment, le risque de dégradation de la santé des travailleurs en fin de carrière et les répercussions pérennes que cela entraîne.

Ce sujet, d'une importance capitale, qui justifierait à lui seul notre opposition à cette loi, ne doit pas, pour autant nous amener à occulter celui de la dégradation permanente du pouvoir d'achat des pensions. Plus sournoise et

oubliée des médias, ses effets sont pourtant largement aussi catastrophiques. Chaque année elle rejette un nombre de plus en plus important de retraités en dessous du seuil de pauvreté et rend problématique la vie de bien d'autres qui ne peuvent plus effectuer normalement les achats du quotidien.

Si les mécanismes de dégradation du pouvoir d'achat des pensions sont nombreux, il faut relever particulièrement celui basé sur le calcul initial de leur montant.

Il est insidieux car, sans qu'aient changé les dispositions réglementaires, 2 pensions obtenues à 10 ans d'intervalle, dans les mêmes conditions apparentes, n'ont pas la même valeur. Cette injustice est générée par la diminution permanente du pouvoir d'achat des actifs.

- Pour les fonctionnaires, elle est due à la stagnation du point d'indice, dont les rares revalorisations sont loin de correspondre à l'inflation ;
- Pour les salariés du privé, elle découle de la dégradation relative du montant des salaires par rapport à cette même inflation.



L'ampleur des dégâts occasionnés par ce phénomène n'est pas appréhendée à sa juste valeur!

Lorsque l'inflation tourne autour de 1 %, la perte de pouvoir d'achat subie, bien que réelle est limitée, ce qui lui permet d'avancer masquée, sans susciter de réaction particulière. Mais c'est pire actuellement ! Avec une inflation autour de 5 %, la perte, plus conséquente, devient aussitôt palpable et ses effets sur le pouvoir d'achat sont brutalement ressentis.

Rien que par ce qui précède, en une vingtaine d'années, le montant initial des pensions comparé au coût de la vie a baissé de 20%!

LES AUTRES MESURES DE DÉGRADATION

D'autres moyens à la disposition des gouvernements qui ne s'en privent pas, diminuent directement le montant des pensions. La diminution du montant maximum de l'abattement de 10% sur les revenus imposables (passé de 12 826 à 3 912 €) a impacté de nombreux retraités.

«L'abattement demi-parts» (la réglementation concer-

nant les diverses sortes de demi-parts est un maquis invraisemblable, voir les spécialistes) a, d'une manière générale, été plafonné, diminuant, de fait, les pensions. N'oublions pas, non plus, cet impôt supplémentaire qu'est la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie).

Ce constat général d'une entreprise de dégradation des pensions doit faire prendre conscience à tous les retraités qu'ils sont attaqués à court, moyen et long terme! Seul un combat permanent et vigoureux pour un rattrapage de ce qu'on nous a volés empêchera que la majorité des retraités ne finissent au seuil de pauvreté pendant que continueront à s'enfoncer ceux qui sont en dessous.

BONUS RÉPARATION DES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Vive la sobriété!



Au risque de faire ricaner nos « grand-mères », le gouvernement a instauré en novembre dernier, dans le cadre de sa loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC), un Bonus réparation sur les textiles et chaussures. À priori, cela semble une bonne idée... quoique! Nous possédons souvent des vêtements ou des chaussures abîmées et, parfois, nous ne savons pas ou plus trop comment les rapiécer! Pas de problème, le gouvernement a trouvé une solution pour nous inciter à les garder plus longtemps! Rendez-vous dans la boutique d'un réparateur labellisé (identifié par le logo ci-dessus) et vous pourrez bénéficier de réductions cumulables pour la réparation de vos vêtements et de vos chaussures. La réduction s'applique au moment du paiement. Si cela vous intéresse, vous pouvez trouver un réparateur labellisé en consultant la carte interactive sur le site: media-kit.org/reparateurs-refashion/

Mais attention: tous les vêtements et chaussures ne sont pas éligibles au Bonus réparation. Ainsi, les sous-vêtements, la lingerie, les vêtements en cuir ou en vraie fourrure, les vêtements techniques de sport... n'entrent pas dans ce programme.

De même, si vous envisagiez faire financer une retouche visant à ajuster un vêtement à votre taille ou un nouveau trou à votre ceinture pour mieux la serrer (suite aux mesures gouvernementales), ce ne sera pas possible... Faudrait pas abuser!

Le montant de la réduction appliquée dépend du type de réparation. Par exemple :

- 8€ pour la pose d'un patin sur vos chaussures ou tout travail de couture ou collage sur celles-ci ;
- 7€ pour le changement du bonbout* de vos chaussures ;
- 7€ pour le rapiècement d'un trou, d'un accroc ou d'une déchirure sur vos vêtements ;
- 10€ pour le changement d'une doublure simple sur un habit et 25€ pour une doublure complexe.

* Le bonbout est cette pièce de cuir ou autre matériau comme le caoutchouc, qui est placée sous le talon pour les femmes ou à l'arrière pour les hommes.

À savoir: pour bénéficier de l'une des réductions proposées dans le cadre du Bonus réparation, il faut que le raccommodage coûte au moins 12€. Si vous voulez effectuer plusieurs réparations sur le même vêtement ou la même paire de chaussures, l'ensemble des réductions correspondantes pourront être appliquées, à condition que le montant total de la remise ne dépasse pas les 60% du prix de la réparation.

J'ai testé!

Récemment, afin de rapiécer un accroc sur ma doudoune, je me suis rendu en voiture chez un réparateur labellisé situé à une dizaine de kilomètres de mon domicile et installé en l'occurrence dans un magasin de vêtements!!!

En cette période hivernale, j'allais bientôt, **sans dépenser trop**, pouvoir réutiliser mon manteau. Après un accueil charmant de la dame affectée à ce service, **elle expliqua que pour la réparation, notamment de certains habits, je devais fournir la pièce de textile adéquate (tissu, écusson...)** permettant le rapiéçage du vêtement!! Pour la réparation de mon vêtement, le coût serait de 14€.

Elle m'incita également à prendre la carte du magasin à 10€... allez savoir pourquoi?

Je pensais, à tort, que cette réparation serait simple et rapide, que le réparateur labellisé disposerait du matériel nécessaire... Malheureusement ce n'était pas le cas ou non prévu dans ce modèle instauré de sobriété... Je suis donc reparti avec ma doudoune et son accroc à la recherche de la pièce manquante ou d'une couturière disposant du nécessaire... **C'est finalement dans une mercerie que je trouvai pour 4€ seulement le tissu adéquat et en plus autocollant. La vendeuse m'expliqua comment l'appliquer sans recourir à un réparateur patenté...**

VOUS AVEZ DIT SOBRIÉTÉ ? CE N'EST PAS GAGNÉ !

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

IL VAUT MIEUX ÊTRE AU COURANT

En Chine, aux États-Unis, en Europe, une injonction se généralise : tout doit être électrique. C'est surtout dans le domaine de l'automobile que cette formule fait florès. Il n'est plus question que nos véhicules se déplacent grâce à des énergies fossiles, non renouvelables.

En la matière, 2 points, au moins, méritent qu'on s'y attarde :

1. La question de savoir comment produire l'électricité nécessaire à cette transition dite « écologique » est loin d'être réglée ;

2. Où trouver, ailleurs que dans le sol, cette ressource **épuisable** que constituent les terres rares, absolument nécessaires à ces nouvelles technologies ?

Cependant, nonobstant ces interrogations, il se peut que, voulant faire un achat vertueux, vous décidiez d'acheter une automobile électrique. En ce cas, il vaut mieux vous renseigner pour savoir, parmi les 2 formules (dont une se subdivise en 4 propositions) offertes quelle est celle qui vous convient le mieux. Dans cet article nous vous donnons les principales différences qui vous le verrez ne sont pas négligeables.



Le « 100 % électrique »

Pas d'essence, 0 gramme de CO₂ émis. La conduite est souple, l'ambiance silencieuse. La logistique, cependant, est contraignante. Il faut, avant d'effectuer un parcours de longue durée, s'assurer de trouver, en chemin, suffisamment de bornes de recharge **s'adaptant à votre véhicule**, car, pour l'instant, elles ne sont pas partout normalisées.

Les hybrides, ils sont principalement de quatre sortes :

- **Les hybrides non rechargeables** utilisent principalement, pour recharger leur batterie, l'énergie récupérée au freinage. S'ils permettent une économie de carburant et une légère diminution d'émission de CO₂, la capacité de leur batterie auto est faible, ne permettant de rouler à l'électricité que sur une très faible distance et à petite vitesse. Le carburant principal utilisé reste donc l'essence ou le diesel.
- **Les hybrides rechargeables** aussi appelés plug-in hybrides, offrent une autonomie en 100 % électrique (sans consommation d'essence) supérieure à 50 km. **L'économie de carburant est intéressante** mais implique une recharge quotidienne. À noter : équipés d'une batterie imposante, ces véhicules sont plus lourds. C'est une bonne solution si vous disposez de possibilités de chargement et utilisez surtout votre véhicule en ville
- **Le mild hybride** appelé aussi hybride léger, est équipé d'un petit moteur électrique qui permet d'assister le moteur thermique, mais seulement au démarrage et à l'accélération. De fait, l'assistance électrique se montre assez limitée et les modèles qui en sont équipés ne peuvent pratiquement pas rouler en tout électrique. Il permet, néanmoins, de réduire jusqu'à 20 % les émissions de de CO₂.
- **E-Tech full hybride**, cette technologie consiste à récupérer, en roulant, une partie de l'énergie produite par le moteur thermique. Elle permet de rouler en 100 % électrique, à 130 km à l'heure, sur des distances moyennes. Combinée au moteur thermique elle peut offrir jusqu'à 1 000 km d'autonomie. Elle génère donc des économies de carburant assez importantes et une réduction conséquente des émissions de CO₂. Il faut noter, cependant, le peu de marques de constructeurs offrant ce choix et le surpoids important que représente la batterie. Par ailleurs, le surcoût, par rapport à un véhicule thermique de même catégorie est relativement important.

Évidemment, cet article n'est qu'une approche sommaire destinée à vous alerter sur la nécessité de se renseigner précisément sur les caractéristiques et performances des divers modèles et motorisations. Votre choix doit tenir compte de l'usage habituel du véhicule envisagé, de votre goût en la matière et... de la somme que vous voulez investir.

L'AFOC UN OUTIL DE DÉFENSE DU CONSOMMATEUR À VOTRE SERVICE

Qu'est-ce que l'AFOC ?

L'Association Force Ouvrière Consommateurs réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires.



4 MISSIONS

INFORMER
CONSEILLER
REPRÉSENTER
DÉFENDRE

QUI ?

Les consommateurs, les locataires, *et aussi* : former les militants et les adhérents, dans un esprit d'indépendance et de solidarité.

C'est également :

Une équipe de juristes qui apportent leurs compétences aux équipes locales et aux adhérents.

COMMENT SAISIR L'AFOC ET SES ÉQUIPES LOCALES ?

Sur Internet, saisissez : [l'afoc](#). Puis, cliquer sur : **Qui sommes-nous ?**, puis sur : **Où nous trouver ?**

Vous trouverez les indications suivantes :

Si vous êtes adhérent⁽¹⁾ à jour de votre cotisation annuelle, contactez-nous :

- en vous rapprochant d'une AFOC départementale (cliquer sur la carte);
- en nous contactant au 01 40 52 85 85 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi ;
- en saisissant votre litige sur [SOS AFOC](#).

Pour recourir à l'AFOC, **il faut impérativement en être adhérent**. Elle ne peut, légalement, donner de consultations juridiques qu'à ses seuls membres.

⁽¹⁾ *les adhérents FO Com sont, normalement, automatiquement affiliés à l'AFOC.*

PARTAGER NOTRE JOURNAL, C'EST AIDER À NOTRE RENFORCEMENT!



**«Faites comme nous,
lisez L'info !»**

Une fois que tu auras lu cette « Info retraités », au lieu de la ranger, nous t'invitons à la partager ou la donner à un de tes amis, un ancien collègue retraité pas encore adhérent afin de lui faire découvrir notre publication et le sensibiliser sur l'utilité du syndicat pour défendre les intérêts des retraités.

Ainsi, tu apporteras ton aide au renforcement de notre syndicat FO Com. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts et plus nous serons en capacité de défendre et d'améliorer les droits de chacun.

À la retraite, les cotisations sont bien inférieures à celles des actifs. De plus, avec **66 % de crédit d'impôt**, une cotisation annuelle de 60€ par exemple, **revient à 20,40 euros seulement, soit l'équivalent d'un café par mois.**

**Merci par avance de ta démarche et de ton soutien à notre syndicat.
N'hésite pas à nous contacter pour tout renseignement.**

HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

- ✠ M Alain GSELL (Ardennes)
- ✠ M Jean Pierre FOUCHARD (Côte-d'or)
- ✠ M Paul LECHAPT (Côte-d'or)
- ✠ Mme Christiane LEFLOUR (Côte-d'Armor)
- ✠ M Bernard MARTIAL (Gironde)
- ✠ M Yves DECHE (Landes)
- ✠ Mme Annie ROCHE (Loire)
- ✠ M Roland SOR (Lot et Garonne)
- ✠ M Jean Luc RICHARD (Meuse)
- ✠ M Damien BAELDEN (Nord)
- ✠ Mme Jacqueline DESCHAMPS (Nord)
- ✠ M Emile TONDEUR (Nord)
- ✠ M Bernard DUCHATEAU (Pas de Calais)
- ✠ M Didier PETITJEAN (Saône et Loire)
- ✠ M Georges CHAUVET (Paris)
- ✠ M Jean Louis DESAGE (Haute-Vienne)
- ✠ Mme Marie Claire GUIDAT (Vosges)
- ✠ M Jean Jacques COUE (Essonne)
- ✠ M Pierre BECVORT (Val-d'Oise)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES
CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.